



Stratégie Climat

Version définitive du Plan
Climat-Air-Énergie
Territorial (PCAET) pour
adoption

Conseil communautaire
9 juillet 2024

Édito

Du niveau international au niveau local, de nombreux signes confirment les constats et prévisions du GIEC : vagues de chaleur et sécheresses plus longues, pluies intenses, feux de forêts, tensions sur l'approvisionnement en eau... Le réchauffement climatique et ses répercussions sont désormais visibles.

Que faire ? Nier, subir ou agir ?

Consciente de l'importance du sujet pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants, l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer agit en se dotant d'une Stratégie Climat fruit de 5 années de diagnostic, de rencontres, de contributions. Ce temps long a été nécessaire pour comprendre, partager, embarquer les différents acteurs de notre territoire autour des enjeux climat-air-énergie. Il a permis d'aboutir à une stratégie simple, efficace et à un plan d'actions pragmatique avec 5 objectifs prioritaires : l'exemplarité de la collectivité, un schéma des mobilités bas-carbone, la préservation de la ressource en eau, une alimentation de qualité pour tous et rémunératrice pour les producteurs, le développement des énergies renouvelables.

Lamballe Terre & Mer est un territoire à haut potentiel de transitions : un parc éolien en mer, de la biomasse en quantité, une histoire de coopération en agriculture qui structure le territoire dans nos manières de travailler ensemble... Tous les ingrédients sont réunis pour relever le défi de l'adaptation et de l'atténuation.

Ce défi est une opportunité pour notre territoire : l'opportunité de poursuivre le dialogue et la coopération engagées dans le cadre du PCAET, l'opportunité de trouver des solutions innovantes qui non seulement luttent contre le changement climatique mais qui contribuent également à améliorer notre qualité de vie et à tisser du lien social.

La transition écologique présente de nombreux co-bénéfices : amélioration de la santé, du bien-être, du cadre de vie, plus de convivialité dans l'espace public. Ce ne sont pas que des renoncements mais bien un formidable espace d'opportunités pour faire mieux de manière plus sobre. C'est un horizon collectif désirable centré sur la coopération plutôt que sur la consommation, sur le lien plutôt que sur le bien, sur la réduction des inégalités sociales qui est la condition nécessaire à une transition acceptable. L'agglomération est l'échelle pertinente pour mener à bien cette transition avec l'ensemble des acteurs locaux.

Thierry Andrieux, *président de Lamballe Terre & Mer* et
Jérémy Allain, *vice-président en charge de l'adaptation au
changement climatique et des contractualisations*

0.

Rappels

Suite à l'arrêt du PCAET par délibération
le 24 octobre 2023

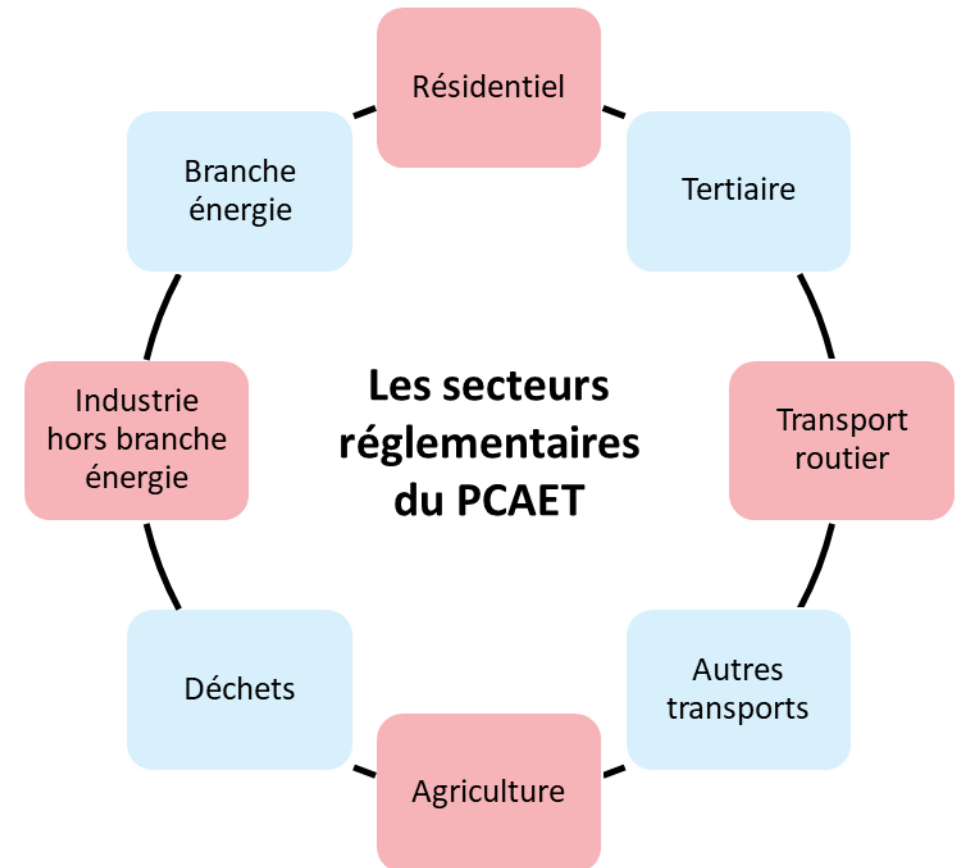
Qu'est-ce qu'un PCAET?

Document-cadre obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants:

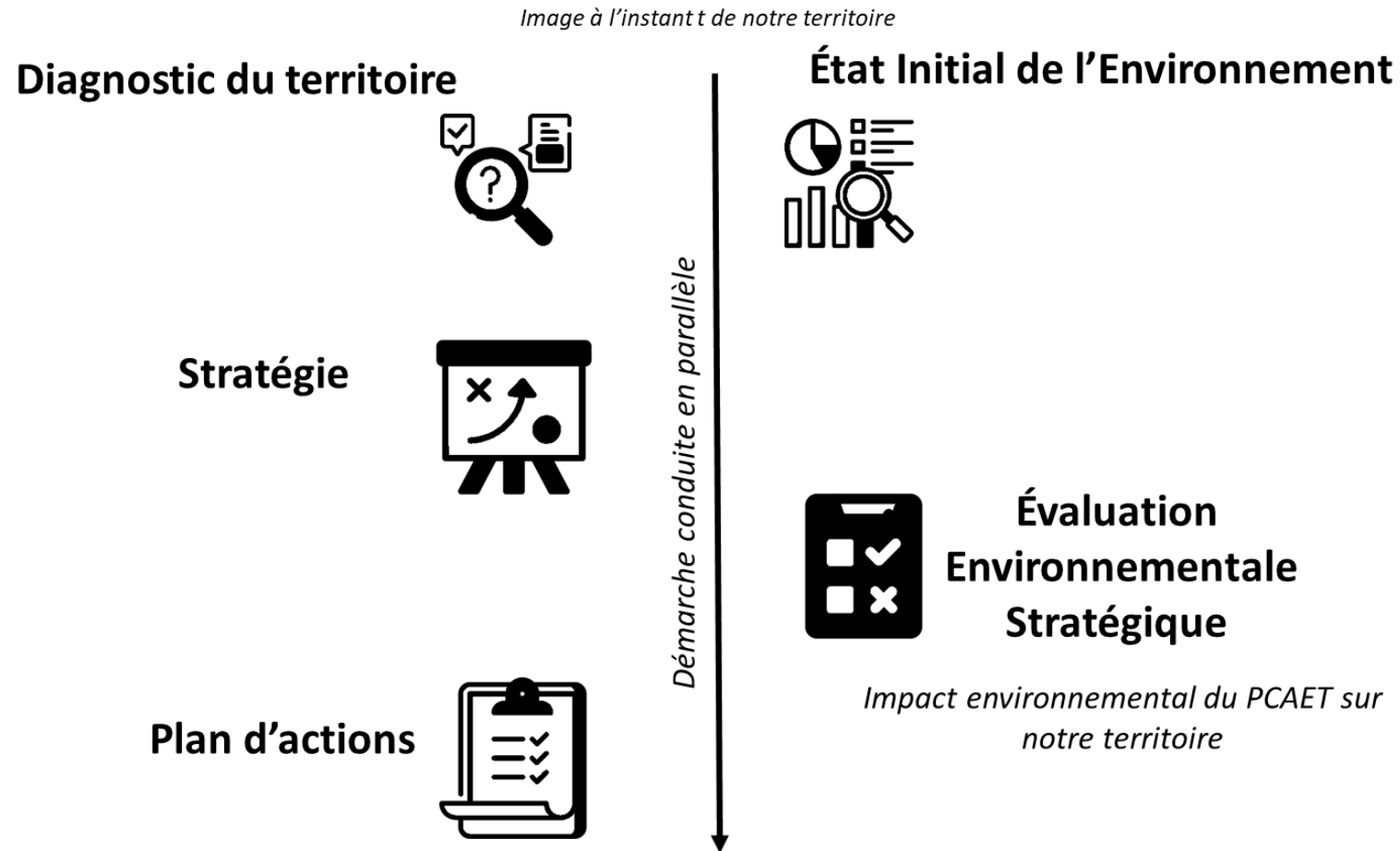
- **Etat des lieux** des enjeux climat-air-énergie du territoire
- **Stratégie** d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'ATTÉNUATION est la réduction des facteurs à l'origine du changement climatique (gaz à effet de serre essentiellement).

L'ADAPTATION regroupe l'ensemble des mesures prises pour s'adapter à un réchauffement climatique qui, même s'il est maîtrisé par des mesures d'atténuation, sera malgré tout réel.



Les 5 documents obligatoires du PCAET

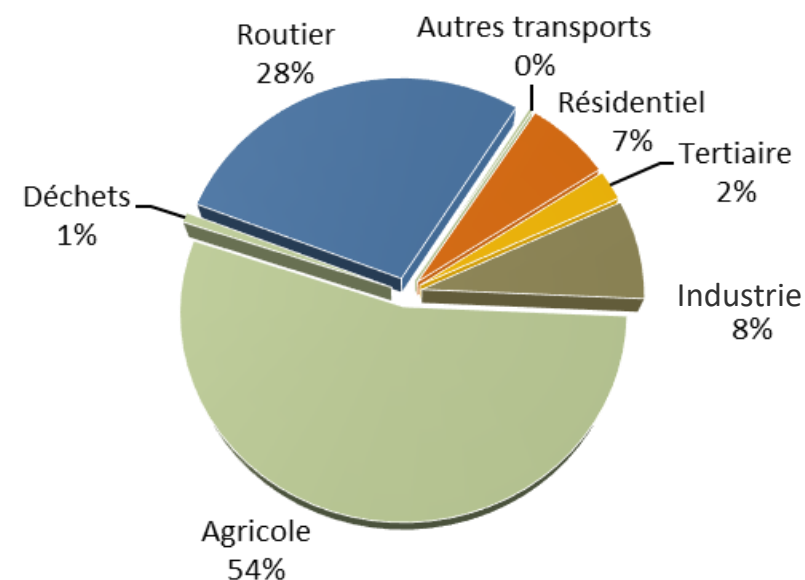


Principaux enjeux climat-air-énergie du territoire

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

1. Le **secteur agricole** représente 54% des émissions de GES, à 97% d'origine non énergétique
 2. Le **secteur routier** est le 2^e secteur le plus émetteur de GES (28%)
- Des émissions 1,5x supérieures à la moyenne départementale

Répartition des émissions totales sur le territoire en 2018

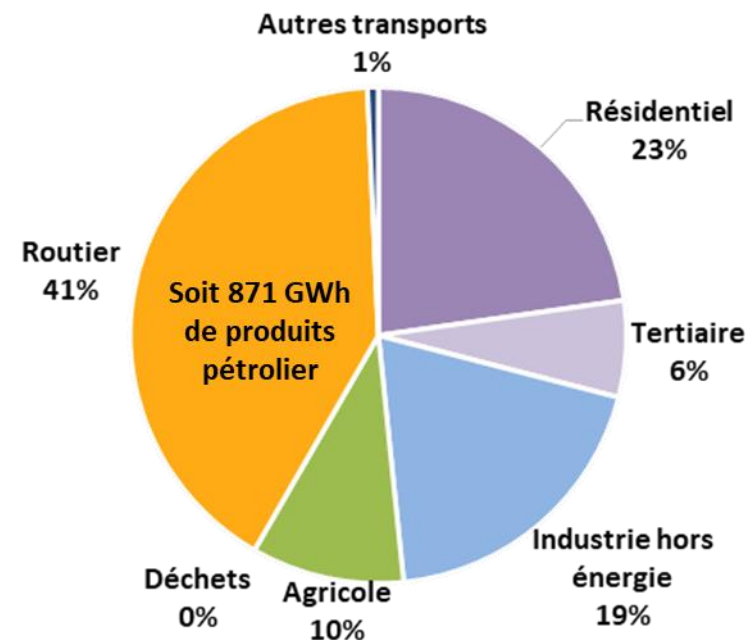


Principaux enjeux climat-air-énergie du territoire

Consommations énergétiques

1. Le **secteur routier** est le plus gros consommateur d'énergie (41%)
 - Transport de personnes: les $\frac{3}{4}$
 - Transport de marchandises: $\frac{1}{4}$
 2. Le **secteur résidentiel** arrive en 2^{ème} position (23%)
- Les **produits pétroliers** représentent 54% du mix énergétique du territoire

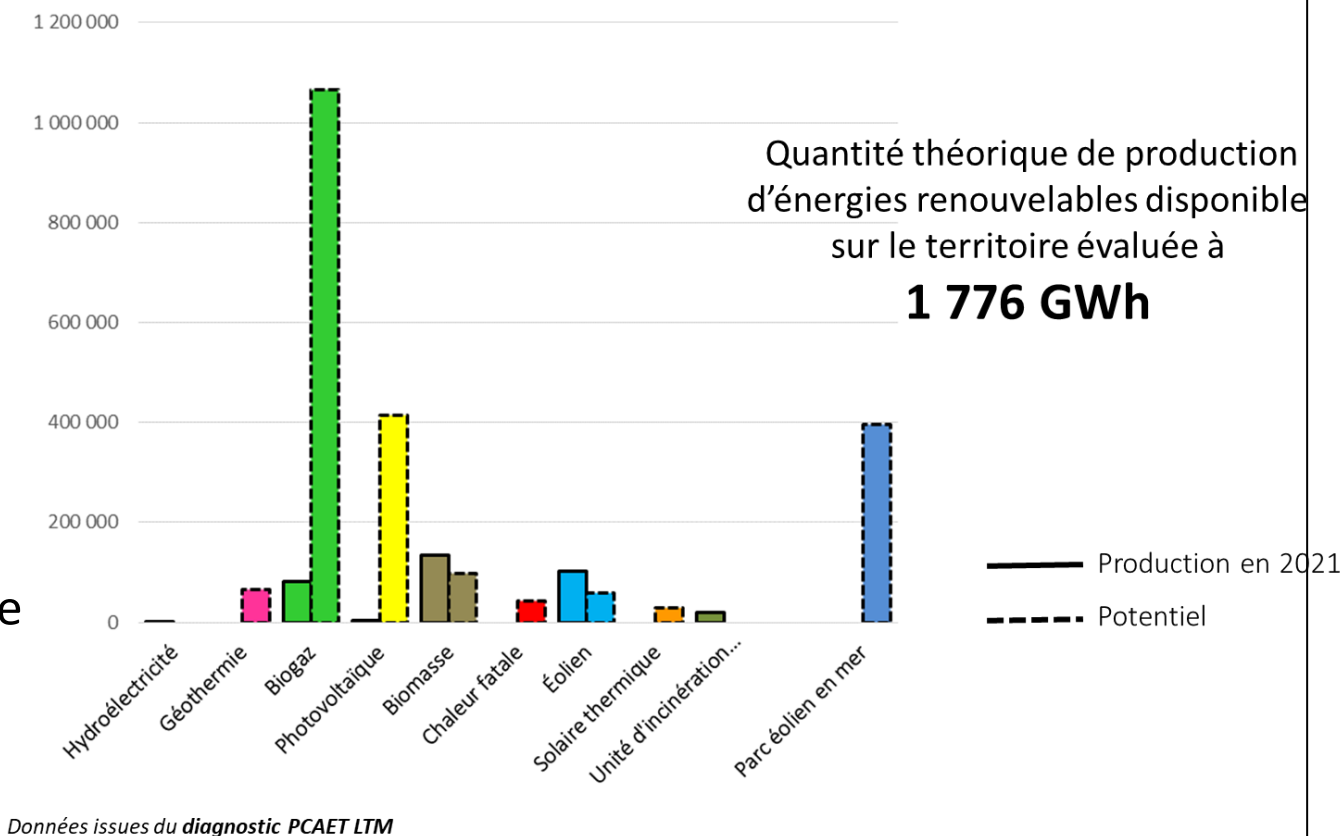
Répartition de la consommation par secteur



Principaux enjeux climat-air-énergie du territoire

Production énergétique

- Le territoire ne produit **pas d'énergies fossiles**
- La **production d'énergies renouvelables** du territoire couvre **18%** de sa consommation
- Le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire pourrait permettre d'atteindre notre autonomie énergétique
 1. Le **biogaz** est l'énergie qui présente le plus de potentiel
 2. Le **photovoltaïque** arrive en 2^e position

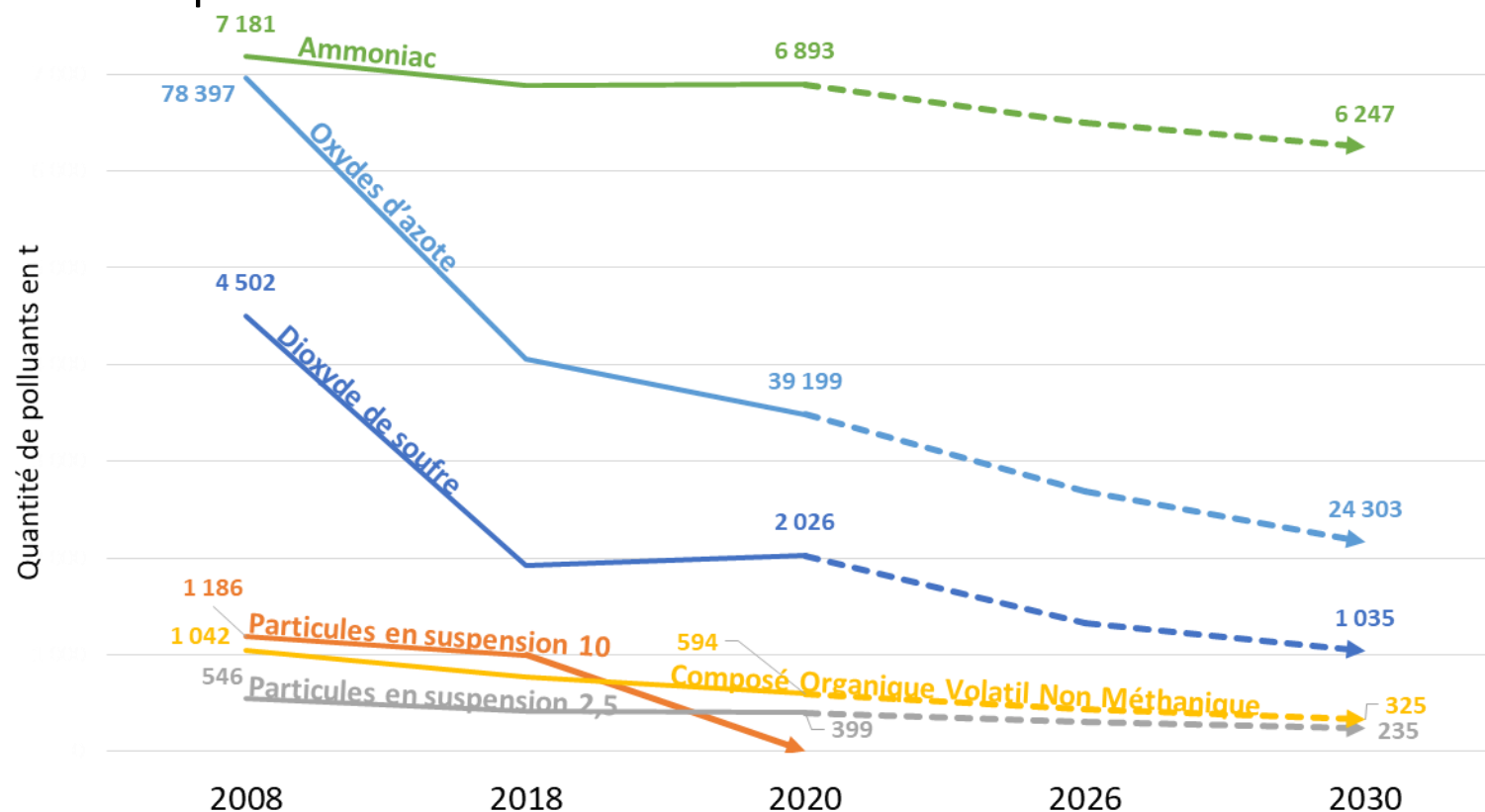


Principaux enjeux climat-air-énergie du territoire

Qualité de l'air

- Des polluants atmosphériques **en baisse** depuis 2008
- Des polluants principalement émis par les secteurs:
 - Agricole
 - Résidentiel
 - Routier

— Réalisé
- - - - - Projeté selon le Plan national de réduction des polluants atmosphériques



Objectifs à l'horizon 2050

Conformément à la Stratégie Nationale Bas Carbone

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES):

- **0 émission de GES** à l'horizon 2050 sauf pour le secteur agricole
- **Réduction de 50% des émissions de GES agricoles**
- Les émissions de GES restantes doivent être **compensées** par la **séquestration carbone**

Concernant la consommation énergétique:

- **Réduction de 50% de la consommation énergétique** tous secteurs confondus



1.

**Que s'est-il passé depuis le
Conseil communautaire du
24 octobre 2023?**

Etapes depuis l'arrêt du PCAET en Conseil communautaire

Arrêt de la Stratégie Climat le 24 octobre 2023 en Conseil communautaire

Transmission au Préfet de Région pour avis (2 mois)

Transmission à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour avis (3 mois)

Consultation publique du 1^{er} février au 15 mars 2024 (4 réunions)

Consolidation avec les services en février et mars 2024 (5 réunions)

Travail du Conseil de Développement de février à mai 2024

Rencontre de la Chambre d'agriculture le 13 mai 2024

Présentation en Bureau communautaire **le 18 juin 2024**

2023

2024

← mai, juin et juillet →

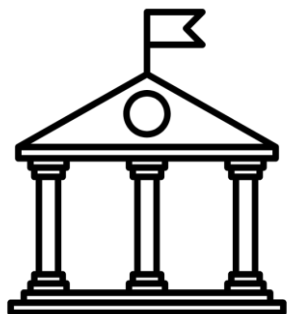
Commission Transitions
écologique et énergétique
le **15 mai 2024**

Bureau
communautaire de
travail le **21 mai 2024**

Passage
en Conseil communautaire
pour adoption le **9 juillet 2024**

L'aboutissement d'un processus de concertation

Les différents types d'acteurs ayant contribué



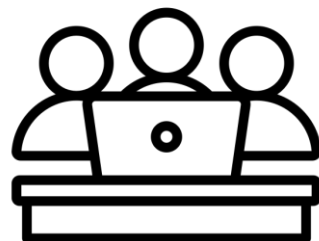
État

2 janvier 2024



Public

1^{er} février au
15 mars 2024



Services

16 février au
26 mars 2024



CODEV

rapport le 6
mai 2024



**Chambre
d'agriculture
de Bretagne**
13 mai 2024



Élus

Commission
le 15 mai 2024
Bureau
le 21 mai 2024

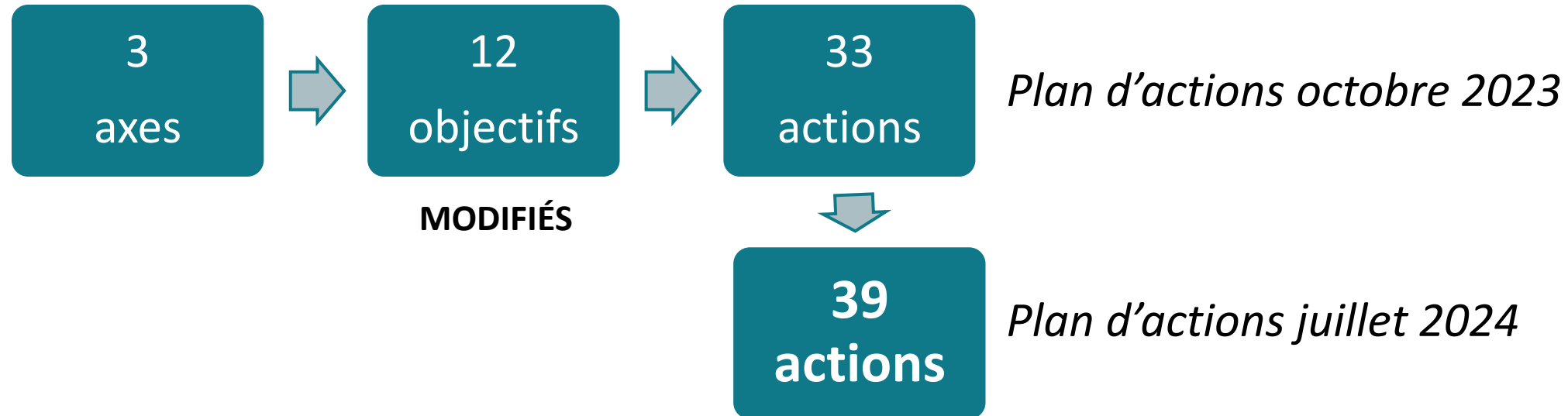
2.

En quoi la Stratégie Climat a-t-elle été modifiée?

Sur quoi le travail de modification a-t-il porté?

1. Ajout d'un **glossaire** et d'un **préambule** « **Comprendre le réchauffement climatique** » à la stratégie
2. Modification du plan d'actions
 1. Modification / ajout d'objectifs
 - 2. Ajout d'actions**
 3. Modification de la structuration et **réécriture** des fiches-actions
3. Priorisation du plan d'actions: **5 objectifs prioritaires**
4. Ajout d'annexes:
 - a. Avis de la préfecture de Région et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
 - b. Contributions publiques
 - c. Powerpoint de restitution de la consultation publique
 - d. Contribution du Conseil de développement
 - e. Modalités de modification du document suite à la réception des différentes contributions

Modification de la structuration du plan d'actions et ajout d'actions



- Suite aux avis réglementaires
- Suite à la consultation du public
- Suite à la consultation des services
- Suite à la saisine du Conseil de développement

Les 3 axes du plan d'actions



ATTÉNUATION

Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

DURABILITÉ

Axe 2: Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables

ADAPTATION

Axe 3: Aménager pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants

Les 12 objectifs du plan d'actions



Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

1. Viser l'exemplarité de la collectivité 

2. Élaborer un schéma des mobilités bas-carbone 

3. Accompagner l'amélioration énergétique des logements

4. Œuvrer pour une alimentation de qualité, bas carbone et rémunératrice pour les producteurs 

5. Faciliter la mobilisation et la coopération de tous les acteurs



Les 12 objectifs du plan d'actions



Axe 2: Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables

6. Protéger les sols +

7. Economiser les ressources par une démarche d'économie circulaire +

8. Préserver la ressource en eau 

9. Développer les énergies renouvelables sur le territoire 

Les 12 objectifs du plan d'actions



Axe 3: Aménager pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants

10. Protéger la population face aux risques sanitaires et climatiques

11. Séquestrer le carbone et créer des îlots de fraîcheur

12. Accompagner l'adaptation de la production terre et mer



Modifications du plan d'actions

Exemplarité de la collectivité

- Placée en 1^{er} objectif et en 1^{ère} priorité
- Sobriété foncière +
- Sobriété numérique +
- Economie des ressources et réduction des déchets en interne +
- Commande publique responsable +



Modifications du plan d'actions

Mobilités

- Élaboration d'un schéma des mobilités bas-carbone +
- Notion d'intermodalité +
- Dépassement des frontières institutionnelles +
- Attention plus forte portée au public vulnérable +



Modifications du plan d'actions

Ressources

- Lutte contre l'artificialisation des sols +
- Protection de la biodiversité +
- Notion d'économie circulaire +
- Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) +

Modifications du plan d'actions

Energies renouvelables



- Réflexion sur le développement de la méthanisation +
- Réflexion sur le développement du bois-énergie +
- Processus de veille active sur les autres potentiels d'énergies renouvelables +



Modifications du plan d'actions

Protection des populations et adaptation au changement climatique

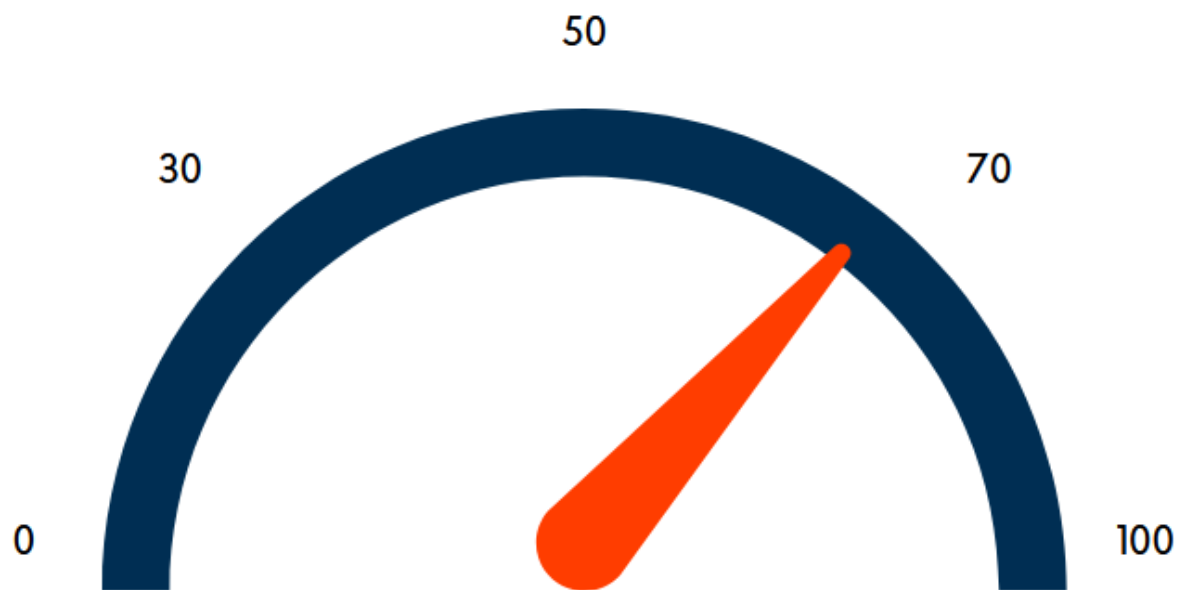
- Campagnes de mesure de la qualité de l'air sur le territoire +
- Promotion de la santé environnementale +
- Protection contre les inondations et contre la submersion marine +
- Attention prêtée à l'économie bleue renforcée +

3.

Qu'en est-il de la mise en œuvre?

Une mise en œuvre déjà en cours

70% des actions déjà engagées

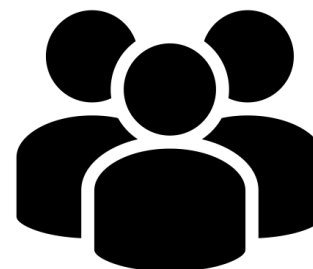


Points de vigilance:

Le suivi des actions en cours

La priorisation des nouvelles actions

L'affectation de moyens aux nouvelles actions



A RETENIR

5 priorités

Une collectivité **exemplaire**

La **mobilité** des habitants

Une **alimentation de qualité** pour les habitants et **rémunératrice** pour les producteurs

Une exploitation de notre potentiel **d'énergies renouvelables** en intégrant une **vigilance aux conflits d'usage** et à **l'acceptabilité sociale**

La **préservation de la ressource en eau**

Principales nouveautés

Schéma des mobilités bas carbone

La **protection des sols**

La **protection de la biodiversité**

L'économie circulaire

Le suivi de la **qualité de l'air**

La **promotion de la santé environnementale**

Avis du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'adoption du Plan Climat-Air-Énergie-Territorial

MERCI

pour votre attention

Avez-vous des questions ?

lamballe.terre-mer.bzh

